



Seul le syndicalisme mou est source de désastre pour les salariés !

Comme chaque année, et de façon plus appuyée les années électorales, un prétendu syndicat (voire définition dans le dictionnaire...) se livre à une communication méprisante visant à discréditer les autres organisations syndicales lorsqu'elles se prononcent dans un sens différent du sien.

Si la CGT préfère consacrer son énergie à la défense des agents sur le terrain comme dans les instances représentatives du personnel, où elle utilise toutes les prérogatives offertes par le code du travail (lisez les PV de séances qui sont suffisamment parlant, et comparez...), il nous faut cependant répondre à ses attaques lorsque l'honneur, le sens du syndicalisme, le respect dû aux salariés, et l'exigence de vérité, sont bafoués et foulés au pied...

Les trois OS (dont la CGT) qui ont refusé la signature du projet d'accord sur la classification et exercé leur droit d'opposition l'ont fait de façon légale, légitime, et en s'appuyant sur la consultation de leurs adhérents, c'est-à-dire des agents de Pôle Emploi, à l'échelle nationale et régionale. Le refus de signature et l'exercice du droit d'opposition est donc l'expression d'une majorité. Il convient à chaque organisation syndicale, majoritaire ou minoritaire, d'accepter la loi et le jeu démocratique.

Si le projet de Classification a été rejeté majoritairement après consultation, c'est qu'il est très en retrait des classifications observables dans d'autres établissements comparables à Pôle-Emploi en matière d'enveloppe budgétaire allouée, et qu'il est insuffisant sur des points particulièrement importants pour les agents qui faisaient l'objet de revendications fortes : opération de positionnement assurant à chacun(e) de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises ; grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent(e) des possibilités de progression et de mobilité professionnelle ; véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel.

En conséquence, contrairement à ce qu'affirme minoritairement la CFDT, l'opposition à l'accord ne lèse pas les agents, elle vise à les protéger avec la volonté de renégocier mieux.

Nous souhaitons qu'une renégociation aboutisse dans le sens des revendications majoritaires des agents, portées par la CGT, FO et le SNU. A cet égard, la mobilisation des agents sera indispensable afin de créer le rapport de force nécessaire pour faire plier l'établissement et obtenir une classification à la hauteur des enjeux et en conformité avec ce qu'on observe dans d'autres établissements comparables à Pôle-Emploi.

S'éloignant du thème de la classification, la CFDT dresse avec un procédé scandaleux un catalogue des sujets sur lesquels les autres organisations auraient, par leur refus, fait perdre de l'argent aux agents ! La CFDT s'autorise quelques libertés avec la vérité et tombe dans l'amnésie lorsqu'il s'agit de se remémorer ses propres turpitudes. Mentir et accuser les autres pour détourner l'attention et tenter de faire oublier ses propres fourberies est une attitude indigne ; cette organisation syndicale ferait bien de balayer devant sa

porte et se rappeler les vraies valeurs et le sens du syndicalisme : la défense des travailleurs dans le maintien des acquis et la conquête de nouveaux droits.

C'est bien la CFDT qui, depuis plus de vingt ans n'a eu de cesse de contribuer, par sa collaboration avec le patronat et les gouvernements successifs, de droite comme « de gauche », à précipiter les travailleurs dans la régression sociale, à liquider les acquis sociaux conquis de haute lutte par nos aïeux, à compromettre l'avenir de nos enfants...

En rejoignant les positions patronales et gouvernementales, elle a signé les pires accords de régression sociale, et soutenu les lois précipitant les travailleurs dans la souffrance et la misère: réforme Juppé sur les retraites en 1995 ; réforme Raffarin sur les retraites en 2003 ; lois Fillon de 2004 et Sarkozy-Fillon de 2008 étendant les cas où les accords d'entreprise peuvent déroger à la loi et leur permettre de contenir des dispositions moins favorables que la convention de branche ; ANI du 11 janvier 2013 qui impose au droit du travail un recul sans précédent (précarisation, chantage à l'emploi pour des baisses de salaire, flexibilité des contrats, protection juridique amoindrie, licenciements collectifs facilités, etc).

Si un jour l'esclavage venait à être rétabli, assistera-t-on à une négociation sur le poids des chaînes ???

Le syndicalisme ce n'est pas la collaboration avec le patron et la régression sociale !

A une période particulièrement difficile où, pour contrer les attaques du patronat et du gouvernement, un sursaut des organisations syndicales est indispensable, on ne peut que déplorer que l'une d'entre elles préfère opter pour un pseudo réformisme qui n'est concrètement que la collaboration avec le MEDEF... pour le plus grand malheur des travailleurs.

La crise économique est dans une très large mesure une invention entretenue par le capitalisme et les banques pour justifier les reculs sociaux, les augmentations d'impôts et le gel de nos salaires. Le PIB de la France a presque doublé en 20 ans, 312 milliards de revenus financiers sont exonérés de cotisations sociales, les exonérations de cotisations patronales atteignent 30 milliards, l'évasion fiscale 60 milliards, les subventions patronales 220 milliards, et les entreprises du CAC40 ont totalisé 80 milliards de bénéfices.

Alors, au nom de quoi devrions-nous vivre dans un Etat objectivement plus riche (en dépit des fadaïses qu'on nous assène) avec des conditions de travail plus défavorables que celles de nos parents ?

Au nom de quoi nos enfants devraient-ils vivre dans une société et des conditions de travail plus défavorables que celles de leurs parents ? Est-ce là le sens de l'histoire, le sens de la civilisation ?

Nous avons un devoir et une obligation envers nous-même comme envers nos enfants, dont aucun compromis et aucune collaboration ne doit nous détourner.

La CGT refuse la casse du droit du travail que le patronat et un syndicalisme « réformiste » entreprennent au nom d'une mensongère nécessité d'adaptation aux impératifs de l'économie de marché.

La CGT ne partagera jamais l'analyse du MEDEF sur le « coût du travail ».

La CGT se bat pour un autre modèle de société.

La CGT sera toujours du côté des travailleurs !